

Le Fond d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans révolus, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle assez importantes. Par-delà les aides financières que peut accorder le Conseil Général pour des besoins et projets spécifiques, il peut accorder un accompagnement social dans ce cadre.

La mise en œuvre de ce service d'accompagnement a été confiée par le Conseil Général à l'A.D.S.E.A. 04. Un éducateur spécialisé intervient dans cette mesure à 0.6 ETP.

Les actions d'accompagnement s'inscrivent dans la démarche ou le projet d'insertion du jeune. Le suivi individualisé est, pour l'instant, la forme d'accompagnement mis en place, le projet plus collectif s'inscrit plus sur l'appui de partenaires de formation, d'association intermédiaire, chantier école, certaines fois avec de l'emploi dans ces formes aidées ou directes..., quelques fois en recherche direct de relais.

Le référent social assume l'accompagnement du jeune, établit les contacts avec ce dernier, et construit avec le jeune le parcours lié aux constats et objectifs. Le travail du référent social est primordial pour l'efficacité de cet accompagnement, afin de pouvoir remobiliser les jeunes dans ses aspirations, renouer l'envie de se projeter, d'échanger, de faire. De ce travail il faut essayer d'enlever les freins de l'insertion sociale et/ou professionnelle ; travailler ensemble sur les difficultés personnelles, logement, santé, famille, gestion financière, gestion administrative...

Le parcours commun doit permettre de retrouver une autonomie nécessaire pour continuer son parcours dans des conditions plus favorables.

Cet accompagnement s'exerce sur une durée de six mois, renouvelable.

L'accueil, l'écoute, un climat de confiance sont créés. Après le repérage des difficultés et des possibilités du jeune, un projet se définit. Le travail partagé prend alors une dimension quasi contractuelle.

I - Activité annuelle

	2012	2011
Mouvement global	46	47
Présents au 01/01	13	23
Entrées	33	24
Sorties	33	34
Présents au 31/12	13	13

Constats :

- Reprise des admissions.

II - Activité mensuelle

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Mvt global	15	14	13	16	18	21	18	19	17	16	12	17
Entrées	2	1	3	6	2	5	1	1	1	2	3	6
Sorties	2	4	3	0	2	4	0	3	3	7	1	4

Constats :

- Les admissions sont échelonnées dans l'année,
- L'activité est soutenue.

III - Âges et sexes des jeunes suivis à l'entrée

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	26	<u>TOTAL</u>
Garçons	1	0	5	4	1	0	7	1	1	20
Filles	4	6	7	3	4	1	1	0	0	26
<u>Total</u>	5	6	12	7	5	1	8	1	1	<u>46</u>

Constats :

- Les 18/21 ans sont les plus demandeurs soit 2/3,
- 77% des filles sont âgées de 18/21 ans.

IV - Origine d'habitation des jeunes

Manosque : 16

Riez : 1

Forcalquier : 1

Valensole : 1

Sisteron : 2

Digne-les-Bains : 16

Aiglun : 4

Le Chaffaut : 1

Saint-Auban : 3

Estoublon : 1

Constats :

- Les deux plus grandes villes du département représentent 70% de l'effectif.

V - Services instructeurs

Mission Locale :	8
CMS :	14
Prévention spécialisée	7
AS scolaire :	1
FAJ :	1
Renouvellement :	15

Constats :

- **Ce sont les CMS qui utilisent le plus ce dispositif,**
- **Baisse des demandes faites par la Mission Locale.**

VI – Conclusion

Le travail d'accompagnement social dans le cadre du F.A.J. se base essentiellement sur une véritable relation avec un contrat et des objectifs. La notion de médiateur pour le jeunes avec les institutions diverses existantes demande une souplesse dans l'intervention.

Actuellement, l'éducateur spécialisé intervient dans des temps qui sont trop limités et cela empêche quelque fois un temps de réaction plus adapté et de structurer les rencontres de façon plus strictes. Pour l'avenir et au vu de la quantité de travail et des lieux d'intervention, une réflexion pourrait être envisagée pour l'intérêt de cette mission, mission qui semble nécessaire auprès des 18/25 ans.

Gérard LLORENS

Chef de service

UN REGARD DE L'ACCOMPAGNATEUR SOCIAL

Tableaux : observations des sorties en 2012 sur le logement et l'activité

Tableaux construits à partir de 22 accompagnements qui se sont terminés en 2012, renouvellements compris.

1- Répartition par types d'hébergement

Hébergement d'urgence (HU) (CHRS, abri de nuit, ami) : public en errance

Hébergé par la famille (père, mère...)

Locataire (parc privé ou résidence sociale)

Autres (hospitalisation, détention...)

Hébergement	Entrée	sortie
d'urgence (HU)	10	HU : 2 HF : 3 L : 5 A : 0
Famille (HF)	3	HU : 0 HF : 2 L : 1 A : 0
Locataire (L)	9	HU : 1 HF : 1 L : 6 A : 1
Autres (A)	0	HU : 0 HF : 0 L : 0 A : 0

	Sorties globales
d'urgence	3
Famille	6
Locataire	12
autres	1

2- Répartition selon l'activité

	Entrée	sortie
Sans emploi (SA)	7	SA : 0 CDD : 4 CDI : 0 FA : 3 Sco : 0
Emploi : CDD CDI	6 1	SA : 0 CDD : 4 CDI : 2 FA : 1 Sco : 0
Formation adulte (FA)	6	SA : 3 CDD : 1 CDI : 0 FA : 2 Sco : 0
Scolaire/étudiant (Sco)	2	Sco : 2

	Sorties globales
Sans emploi	3
Emploi :	11
Formation adulte	6
Scolaire/étudiant	2

Les tendances

Cette année, nous avons pu constater que les demandes et besoins des jeunes sont essentiellement un soutien dans les démarches nécessaires pour aboutir à un logement et un emploi. En effet, le projet d'un jeune qui a fait la demande d'un accompagnement social, a pour objectif premier d'accéder à un logement et à un emploi dans la durée. L'aide au logement est la demande la plus formulée.

À part quelques jeunes déjà autonomes financièrement ou bien soutenus par la famille, l'ensemble des jeunes que nous accompagnons est dans une précarité d'habitat. Certains sont effectivement logés en structures d'hébergement d'urgence, d'autres « papillonnent » et vont à droite et à gauche, logés chez des amis, des « cousins », ou dorment dans la voiture, ou tout simplement dehors. L'accès au logement est bien entendu fortement lié à l'activité du jeune. Dans le tableau précédent (répartition selon l'activité), nous pouvons voir que peu de jeunes bénéficient de ressources financières stables et, donc, au vue des conditions d'accès exigées par les propriétaires, il est très difficile à un jeune de trouver un logement.

Il ressort que, dans les constats des besoins signifiés par les jeunes, une problématique de santé est très souvent sous-jacente et perturbe la dynamique du projet du jeune. Nous avons eu, cette année, plus d'un tiers des jeunes qui souffrent d'une problématique majeure de santé : maladie psychiatrique, dépression, maladies physiques et organiques. Pour certains, l'accès et/ou le maintien au dispositif d'assurance maladie (CMU, CMUC) a permis d'enrayer ou de soulager ces jeunes. Mais malheureusement, beaucoup de ces jeunes sont en incapacité de s'inscrire dans des prises en charge de soins à long terme.

Précisons que, pour obtenir un logement ou un emploi, il faut entreprendre des démarches administratives qui demandent aux jeunes beaucoup d'énergie, de mobilisation, d'envie et de temps. Ils sont très souvent désarmés face aux exigences des institutions intransigeantes et peu compréhensives. Nous insistons sur ce point, car le travail de l'accompagnateur consiste principalement à discuter, convaincre, mettre en confiance, motiver et faire avec le jeune. Avoir signé un contrat de bail ou un contrat de travail n'est que le résultat, bien souvent, tangible. La difficulté pour ces jeunes est de se maintenir dans les conditions naissantes qu'ils ont construites.

Les jeunes sont démunis et n'ont pas de ressources, nous avons effectué des demandes d'aides financières et alimentaires en complément de l'accompagnement social.

Romain NOUAILLE-DEGORCE
Accompagnateur social